



**COMPTE RENDU DU CSA D'ADMINISTRATION CENTRALE
DU 13 FEVRIER 2023
EN PRESENTIEL, VISIO ET AUDIOCONFERENCE**

Ce premier CSA d'administration centrale s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PRIBILLE, Secrétaire Général des ministères sociaux, assisté de Mme Caroline GARDETTE-HUMEZ, directrice des ressources humaines, Mme Géraldine BOFILL, Cheffe de service, Mme Rachida BELAYACHI, Cheffe de la mission Instances, Mme Dayan CISERANE, Chargée de mission, Mr Pierre RICORDEAU, IGAS, Mme Cécile COURREGES, IGAS, Mme Héla GHARIANI et M. Raphaël BEAUFRET de la délégation du numérique en santé, Mme Fabienne BOUSSIN, Cheffe de service, M. Jérôme SCHIAVONE, Chef du Département QVTSSST et M. Benoît GERMAIN.

Toutes les organisations syndicales étaient présentes.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- 1. Désignation du secrétaire de l'instance ;**
- 2. Création de la Délégation ministérielle au numérique en santé –DNS- (*pour avis*) ;**
- 3. Présentation des principaux éléments de constat de la mission COURREGES (*pour information et échange*) ;**
- 4. Présentation des principaux éléments de constat de la mission RICORDEAU (*pour information et échange*) ;**
- 5. Présentation des orientations 2023 en matière de formation (*pour avis*) ;**
- 6. Point d'information sur les jours de fermeture des ministères sociaux (*pour information*) ;**
- 7. Travaux de refonte à venir de l'arrêté télétravail et mise en place du e-badgeage (*pour information et échange*) ;**
- 8. Présentation relative à la téléphonie (voix sur IP) et à l'antenne de téléphonie mobile (*pour avis*).**

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 10H05.

Le Président félicite les représentants du personnel élus aux dernières élections et propose un tour de table en présentiel et à distance puis rappelle l'ordre du jour.

Après les déclarations liminaires, les organisations syndicales, à l'unanimité, après une suspension de séance accordée par le président, demandent le retrait, de l'ordre du jour de la réunion, des points inscrits pour avis, en l'absence de règlement intérieur de l'instance.

Le président précise que le règlement intérieur type est attendu de la DGAFP mais que son absence n'a pas pour effet d'invalider les votes émis au sein de l'instance.

Mme GARDETTE-HUMEZ ajoute que le dialogue social doit se poursuivre même en l'absence de règlement intérieur de l'instance, compte tenu d'un agenda très chargé qui ne

peut souffrir de retard dans la mise en œuvre du dialogue social pour des dossiers importants et urgents.

Les organisations syndicales, maintiennent à l'unanimité leur demande de retrait.

Le président suspend la séance pour consultation de l'administration.

Le président informe les élus de l'acceptation du retrait du points 5 relatif aux orientations de la formation pour 2023 et du point 8 concernant la téléphonie mais du maintien du point 2 sur la création de la délégation ministérielle du numérique pour avis.

Les organisations syndicales prennent acte de cette décision.

L'UNSA regrette que l'administration refuse de faire droit à la demande unanime des élus.

Le président propose la désignation d'une ou d'un secrétaire de séance : la CFDT accepte le mandat pour cette réunion.

Le président remercie la CFDT et donne la parole à Monsieur Pierre RICORDEAU car le point 2 sera vu après la pause méridienne.

PRESENTATION DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONSTAT DE LA MISSION RICORDEAU (POUR INFORMATION ET ECHANGE)

M. Pierre RICORDEAU annonce que la mission qui lui a été confiée, par lettre de mission du 8 novembre dernier, par les ministres de la santé et de la prévention, des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées est conduite en totale coordination avec celle dont a la charge Mme Cécile COURREGES.

Sa mission a pour objet de réformer l'architecture et le fonctionnement des deux ministères afin qu'ils soient plus attractifs et plus efficaces par une organisation et un management ambitieux articulés avec les ARS.

Il travaille en collaboration avec Mme Céline PERRUCHON et M. Eric GINESY et bénéficie de l'appui de Mme Hélène PAOLETTI, directrice de projet modernisation et de Mme Frédérique CHADEL, Cheffe de projet au secrétariat général des ministères sociaux.

Des propositions doivent être remises aux ministres fin mars 2023 sur une adaptation des organisations, des modes de travail, du management, sans économie budgétaire ni diminution du nombre d'emploi pour renforcer les capacités de veille, d'anticipation et de pilotage stratégique des politiques publiques, sur la base des acquis de la crise sanitaire, de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, des méthodes et outils de travail.

M. RICORDEAU mentionne les premiers éléments de constat recueillis : une grande fatigue des agents, des attentes sur la qualité de vie au travail au regard de la charge de travail, de la conciliation des temps, de l'articulation entre présentiel et télétravail, etc. ; la crise sanitaire a démontré l'engagement, les compétences, la capacité d'adaptation et de résilience des agents et encadrants mais a aussi fait émerger le sentiment d'un « fonctionnement empêché », par des faiblesses de l'organisation, des outils de pilotage insuffisants, l'éclatement de la gestion des données, des relations difficiles avec l'extérieur, une fonction RH à repenser, accentués

par la crise de l'hôpital et des EHPAD, des métiers sanitaires, les déserts médicaux, la transition numérique et les enjeux toujours plus transversaux.

M. RICORDEAU précise les leviers déjà identifiés qui serviront de base aux propositions qui seront adressées aux ministres parmi lesquels, le sens de l'action, les ressources humaines, les modes de travail et la culture partagée, la qualité de vie quotidienne au travail, l'organisation et les process.

Des actions, organisées en chantiers lisibles pour les agents, seront proposées aux ministres.

Après les arbitrages des ministres, la mission entrera dans sa seconde phase par le pilotage en interne de chaque action retenue en associant les agents, les directions, les partenaires institutionnels sans exclure l'appui de ressources externes.

PRESENTATION DES PRINCIPAUX ELEMENTS DE CONSTAT DE LA MISSION COURREGES

Madame Cécile COURREGES a reçu la mission, par lettre datée du 8 novembre 2022 du ministre de la santé et de la prévention et du ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, de préfiguration d'une direction de préparation et de gestion des crises sanitaires au sein des ministères sociaux.

Madame COURREGES rappelle la professionnalisation progressive de la gestion de crises, au sein des ministères sociaux, à partir de 2007, avec la création du département des urgences sanitaires (DUS) au sein de la DGS (Direction générale de la santé), de l'établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (EPRUS) puis le centre opérationnel de réception et de régulation des urgences sanitaires et sociales (CORRUSS) au sein de la DGS dans une sous-direction chargée de la veille et de la sécurité sanitaire ; EPRUS a été intégré à Santé Publique France.

Cette organisation a été adaptée pour répondre aux exigences des crises de courte durée mais la crise Covid qui a duré plus de deux ans, a facilité l'identification des risques et la capitalisation des expériences. L'heure est venue, selon les ministres, de travailler au dépassement de certaines limites pour répondre aux enjeux de responsabilité politique, de transversalité d'intervention, de renforcer les capacités ministérielles en termes de coordination, de portage politique, de pilotage opérationnel, par une ligne de décision courte avec les ministres.

Cette direction sera directement rattachée aux ministres pour une transversalité sur l'ensemble des champs afin de coordonner la préparation et la gestion des crises.

Cette direction « agile » ne se substituera pas aux DAC mais sera en lien avec les directions métiers. Elle comptera un effectif d'environ 70 personnes en veille opérationnelle. La sous-direction de veille et de sécurité sanitaire sera particulièrement associée à cette nouvelle direction en en constituant la base.

Cette mission est conduite en coordination avec celle conduite par M. RICORDEAU.

Madame COURREGES précise que le périmètre travail, emploi et formation professionnelle n'a pas été intégré dans ce projet bien qu'ayant été fortement impliqué dans la crise Covid.

La préfiguration doit être terminée fin mars, puis arbitrée par les ministres avant une mise en œuvre au plus tard fin du premier semestre 2023.

La séance est suspendue de 12H40 à 14H.

CREATION DE LA DELEGATION MINISTERIELLE AU NUMERIQUE EN SANTE

Le président donne la parole à Madame Héla GHARIANI, et à M. Raphaël BEAUFRET.

M. BEAUFRET précise, qu'en avril 2019, Mme Agnès BUZYN a lancé le numérique en santé dans le cadre du plan « ma santé 2022 ». Un poste de délégué a été ouvert et Mme Laura LETOURNEAU a été nommée en qualité de responsable opérationnelle d'une « task force » dédiée au numérique en santé.

Depuis quatre ans, un bilan est réalisé tous les six mois et l'IGAS recommande la création d'une réelle délégation à l'issue du bilan réalisé en août 2022.

Une feuille de route du numérique en santé 2023 -2027 a été établie avec tous les acteurs de la santé prévoyant une équipe d'environ trente personnes issues d'horizons divers – fonctionnaires, contractuels, professionnels de santé, etc.

Cette délégation, qui occupe deux plateaux projets au 2ème sous-sol à Duquesne, n'a pas d'existence juridique.

Mme GHARIANI annonce qu'il y a une forte attente de cette délégation normalisée et que les équipes ont hâte de voir la déclinaison opérationnelle de cette délégation, l'organigramme sur la base du décret qui sera signé.

Ce projet de décret créera une structure en régularisant un état de fait.

Les représentants du personnel ont demandé que l'on passe directement au vote, le président ayant maintenu ce point, pour avis de l'instance, en dépit de la demande du matin.

Le président sollicite le vote des élus sur le projet :

DEFAVORABLE A L'UNANIMITE

Mme GARDETTE-HUMEZ précise que ce point fera l'objet d'une reconvoction.

**✚ POINT D'INFORMATION SUR LES JOURS DE FERMETURE DES
MINISTERES SOCIAUX**

Mme GARDETTE- HUMEZ indique que les services seront fermés les **19 mai** et **14 août 2023**.

**✚ TRAVAUX DE REFONTE A VENIR DE L'ARRETE TELETRAVAIL ET
MISE EN PLACE DU E-BADGEAGE (POUR INFORMATION ET
ECHANGE)**

Mme GARDETTE-HUMEZ précise que le e-badgeage concerne les directions qui badgent actuellement –DGT, DGEFP et DARES – et doit permettre aux agents de badger sur leur micro-ordinateur.

L'arrêté relatif au télétravail doit être révisé pour y inclure la possibilité d'utiliser le e-badgeage pour les périodes télétravaillées.

Mme GARDETTE-HUMEZ rappelle que la mise en route de RenoiRH –GTA pour la gestion des congés, du télétravail et des temps dans les DAC, qui jusqu'ici utilisaient des outils très hétérogènes, facilitera l'accessibilité et la clarté des informations.

Le président remercie les participants et clôt la réunion.

Clôture de la réunion à 15H35

La prochaine réunion du CSA AC
se déroulera le 23 février 2023 (sur reconvoction).

... à L'UNSA
on s'occupe de moi !